2001, av. McGill College, bureau 2200 Montréal (Québec) H3A 1G1
T. (416) 599-5530 | 1 (800) 668-5901 | F. (416) 599-5458

CERTIFICAT D'ASSURANCE NO. 077

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE À :	Que la (les) police(s) d'assurance décrite(s) ont été émises à l'Assuré désigné ci-présent pour la période de police susmentionnée. Nonobstant toute exigence, terme ou condition d'un contrat ou de tout autre document à l'égard duquel le certificat peut être délivré ou peut s'appliquer, l'assurance offerte par la ou les polices décrites ci-présentes est assujettie à toutes les modalités, conditions et exclusions de cette ou de ces polices.

Que les polices ou avis de garantie suivants sont en vigueur à ce jour et ont été émis pour couvrir comme suit :

ASSURÉ DÉSIGNÉ :	Association des golfeurs/golfeuses professionnels du Canada et / ou ses zones provinciales et / ou ses professionnel apprenti

Description des opérations et/ou activités et/ou emplacements et/ou véhicules auxquels ce certificat s'applique :

Comprenant principalement, mais sans s'y limiter : Opérations de Pro-Shop, leçons et cliniques, réparation et remise en état de clubs de golf, jeux et foires commerciales ou expositions et tournois. (Propriété/location des chariots électriques exclue)

GENRE	ASSUREUR	POLICE N°	PÉRIODE D'ASSURANCE de (jj/mm/aaaa) à (jj/mm/aaaa)	MONTANTS DES GARANTIES
Responsabilité civile générale	Markel	CAS781831-01	31/12/2022 au 31/12/2023	5 000 000$ par réclamation Inclus : 5 000 000 $Responsabilité locative, Assurance automobile des non-propriétaires, Assurance responsabilité des employeurs, Responsabilité contractuelle, Recours entre coassurés Franchise : 1000$ par réclamation pour dommages matériels

ASSURÉ ADDITIONEL : Tout propriétaire, personne, entreprise, organisme, fiduciaire, succession ou entité gouvernementale (y compris les commanditaires et organisateurs de tournois, les autorités provinciales et municipales, les clubs hôtes de la zone officielle et des tournois nationaux ainsi que les locateurs d'équipement) à qui ou auquel l'Assuré a conclu une assurance, en vertu d'un contrat ou d'une entente ou par la délivrance ou l'obtention d'un permis. Toutefois, l'assurance prévue pour cet Assuré Additionnel est limitée à la seule responsabilité résultant des opérations effectuées par l'Assuré dans le cadre dudit contrat et uniquement dans la mesure requise par ce même contrat.

Informations additionnelles :

Ce certificat est délivré à titre d'information seulement et est assujetti à toutes les limites, les exclusions et les conditions de la (ou des) police(s) d'assurance mentionnée(s) ci-dessus, telle(s) qu'elle(s) existe(nt) actuellement ou qui pourront être modifiées ultérieurement par avenant. Si l'une des susmentionnées polices d'assurance devait être annulée avant la date d'expiration indiquée, un avis de résiliation sera livré conformément aux dispositions de la police d'assurance.Les limites indiquées ci-haut peuvent avoir été réduites par les réclamations ou les dépenses payées.

BFL CANADA Services de **risques et assurances inc.**

Signé à Montréal, ce 22 décembre2022

Représentant autorisé